

inFO

N° 3336 du 24 février au 9 mars 2021

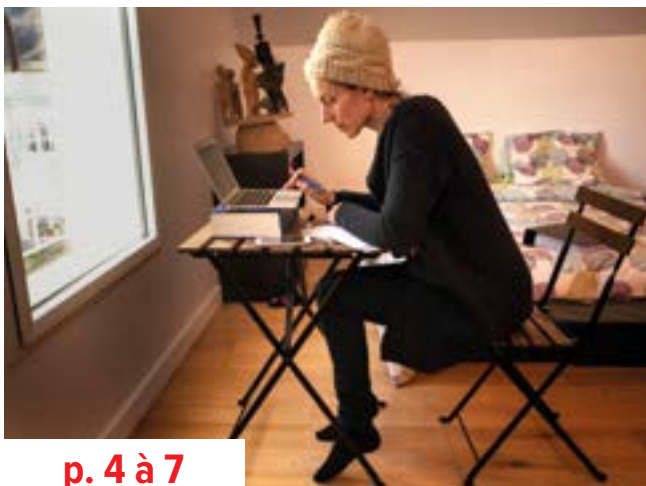
militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Nos revendications portées sans relâche



© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Pour nos droits, notre détermination

- Plan de relance : pour FO, d'autres mesures sont nécessaires.
- Assurance chômage : front commun des syndicats contre la réforme gouvernementale.
- FO très inquiète pour l'avenir de l'AGS.
- Télétravail : sur fond de crise l'ANI peine à s'appliquer.
- Air France : le soutien renforcé de l'État essentiel à la préservation des emplois.
- Suez : l'intersyndicale et les CSE à l'offensive contre l'OPA de Veolia.
- Casinos : FO défend les métiers des jeux de table devant le Conseil d'État.

//// DROIT (page 9)

- Crédit d'heures et temps de trajet.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- La nécessité d'un plan général pour la jeunesse.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Amazon : vers la création aux États-Unis du premier syndicat au sein de l'entreprise?

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Forêts : les agents de l'ONF tirent la sonnette d'alarme.
- Monoprix : l'accord sur le travail de nuit une nouvelle fois invalidé.
- Conforama : FO fait reculer la direction.
- Groupe CAT : la grève contraint la direction à des avancées salariales.
- Le groupe varois CNIM sauvé du démantèlement.

//// PORTRAIT (page 21)

- Mickaël, la défense des cadres est son quotidien.

//// HISTOIRE (pages 22-23)

- La grande crise de 1929.
- Militant, engagé, rebelle, Jo Salamero nous a quittés.

ILLUSTRATION : JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

D.R.



p. 21

LFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Chiclet, Élie Hiesse, Maud Carlus.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

NÉGOCIER EST LE PRODUIT D'UN RAPPORT DE FORCE

La presse économique et sociale s'est fait l'écho d'une initiative du Medef d'un « agenda social et économique autonome » qui pourrait porter sur le champ du paritarisme (formation professionnelle, justice prud'homale, ATMP – accidents du travail et maladies professionnelles –, intelligence artificielle et emploi, transition climatique et énergétique).

Les journalistes nous interrogent : étions-nous informés, en avons-nous discuté, s'agit-il d'un revirement du Medef?

J'ai dû expliquer et rappeler – l'information est vite oubliée apparemment – que la confédération y œuvrait particulièrement ces derniers mois.

Dès le début de 2019, ayant repris contact avec les organisations d'employeurs et les autres confédérations syndicales, nous avons milité en ce sens. À cette époque, le Medef était encore sous le charme des lois et ordonnances travail qui voulaient sonner le glas du paritarisme et de la négociation nationale interprofessionnelle. Quand nous proposons déjà l'ouverture d'une négociation sur le télétravail, le Medef nous renvoyait au niveau de l'entreprise. Il a fallu la crise sanitaire, le travail à domicile imposé par le gouvernement, pour qu'il convienne d'une négociation. Si nous avons pu nous accorder pour ouvrir une négociation sur la santé au travail, c'est parce que les employeurs commençaient à réaliser les risques du tout État en la matière.

Nous avons aussi convaincu les trois organisations patronales de la nécessité d'échanger sur le devenir du paritarisme et de la liberté de négociation collective dans le contexte de la réforme des retraites et plus particulièrement en réponse à la conférence de financement, mise en place et très encadrée par le gouvernement en lien avec la CFDT.

La réunion alors convenue entre les confédérations syndicales et les organisations patronales eut lieu le 19 mars, mais dans le contexte radicalement modifié de la crise sanitaire. Par opposition aux velléités d'« union sacrée », nous avons cependant obtenu que le relevé de conclusions de cette réunion commence par notre attachement à notre « *liberté de comportement* », et affirme « *dans le contexte de crise sanitaire majeure, lié à l'épidémie de Coronavirus [...] le rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective* ». Si les sujets que propose le Medef recouvrent certains de ceux qui nous semblent importants de pouvoir faire avan-

cer par la négociation collective, nous serons cependant attentifs à ce que le patronat peut avoir en tête concernant la gestion de la CATMP, les groupes paritaires de Sécurité sociale, les prud'hommes, ou ce qu'il qualifie « *d'accompagnement des entreprises dans la gestion des transitions* ».

Comme toujours, notre man-

dat est et sera de défendre et faire progresser les droits des salariés, non d'accompagner les restructurations!

Nous mettrons aussi les nôtres à la table de discussions, comme la question de « la chaîne de valeur » – des actionnaires aux fournisseurs et clients, en passant par les donneurs d'ordre et sous-traitants –, tant les conditions imposées par les uns et les autres, dont celles des appels d'offres et passations de marchés, sont déterminantes sur les conditions de travail, de salaires et les marges possibles de la négociation. De ces sujets, mieux vaut que l'on s'en occupe plutôt que de subir les décisions des pouvoirs publics. Là encore, il s'agit d'aller négocier la part des richesses produite par l'activité des producteurs, les salariés, redistribuée au salaire, direct et différé! Négocier est le produit d'un rapport de force. FO est et sera exigeante!

**Notre mandat est
et sera de défendre
et faire progresser
les droits des salariés**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour nos droits, notre dé

Dans la lutte pour les droits des travailleurs, FO montre toute sa persévérance alors que les attaques sont rudes. Ici, c'est une OPA menaçante pour l'emploi, là c'est la tentative de supprimer des métiers, ailleurs c'est la poursuite de plans sociaux initiés avant crise ou encore des employeurs qui restent sourds à la demande salariale... Le quotidien syndical c'est aussi le combat pour les droits des demandeurs d'emploi mais aussi pour une meilleure répartition des richesses, pour des mesures de soutien aux plus fragiles... Plus que jamais, FO est aux côtés des salariés.

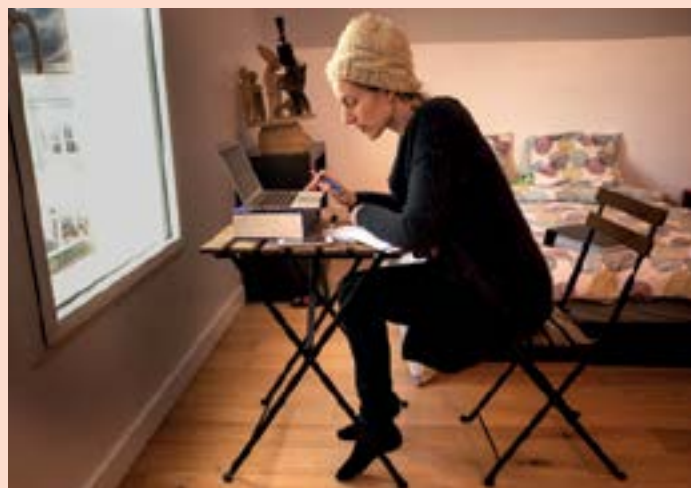
Plan de relance : pour FO, d'autres mesures

Le plan de relance à 100 milliards, articulé en trois parties (cohésion sociale et territoriale, compétitivité des entreprises et transformation de l'économie), a été déployé dès la fin 2020. D'ores et déjà, communique le gouvernement, 11 milliards d'euros ont

été assignés dont 9 déjà versés. Parmi les destinataires, la SNCF avec 4 milliards d'euros pour sa recapitalisation ou encore les entreprises industrielles, qui reçoivent 800 millions d'euros pour le cofinancement de projets. S'ajoutera 1 milliard d'euros pour la relocalisation des entreprises.

La question de la redistribution des richesses

D'autres financements sont aussi activés, notamment pour la rénovation thermique des bâtiments (État et particuliers)...



© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA

Visant à clarifier le cadre législatif du télétravail et protéger les salariés, un accord national interprofessionnel (ANI) a été signé le 26 novembre dernier, notamment par FO. Trois mois plus tard, alors que le gouvernement recommande le "100% télétravail", l'application d'un cadre strict sur le terrain est compliquée.

« **P**our l'instant, personne n'applique le protocole de télétravail. » Pour Pascaline Kerhoas, secrétaire fédérale

adjointe de la Fédération des Finances FO, « du fait de la crise sanitaire, l'ANI ne peut pas prendre sa pleine application ». Secrétaire général de

Télétravail sur fond de l'ANI peine s'appliqu

FO-Cadres, Éric Peres ajoute : « Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans du télétravail mais dans du travail à domicile. » La situation de l'épidémie brouille ainsi les cartes sur le télétravail et la prise en charge des frais qui y sont liés-

Au bon vouloir des décisionnaires

Plus largement, selon une enquête CSA pour Malakoff Humanis, le nombre de jours télétravaillés est passé de 1,6 jour fin 2019 à 3,6 jours fin 2020, pour les salariés du privé. Côté secteur public, à la mi-février, 50% de fonction-

Étermination

sont nécessaires

Dès sa présentation en 2020, la confédération remarquait qu'« un tiers de ce plan de relance (...) sera consacré à des baisses d'impôts aux entreprises ». S'interrogeant sur l'efficacité de ces mesures, elle demandait des contreparties aux aides publiques, notam-

ment en termes de préservation de l'emploi. Elle alertait aussi sur la nécessité d'une « véritable relance s'appuyant sur l'emploi, l'augmentation des salaires et l'investissement public ». En ce début d'année, FO souligne qu'il « devient urgent de corriger l'angle mort du plan

de relance par des mesures de soutien dirigées vers les jeunes et les plus précaires et de définir des politiques de redistribution » des richesses, notamment en mettant « à contribution le patrimoine des plus aisés ».

Valérie Forgeront

il :

de crise,

ne à

er

naires de l'État télétravaillent, mais ce sont les chiffres affichés par la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin... Des chiffres qui dans beaucoup de secteurs posent question aux syndicats, à FO notamment.

Dans le secteur privé, « pour le moment, le salarié reste coincé entre le bon vouloir des deux seuls décideurs : le gouvernement et l'employeur », déplore Éric Peres. FO reste donc vigilante et souligne plus que jamais la nécessité du respect d'un cadre strict pour l'exercice du télétravail.

Maud Carlus

Assurance chômage : front commun des syndicats contre la réforme gouvernementale

Si réforme de l'Assurance chômage il y a, elle doit avoir pour objectif d'améliorer les droits. C'est ce qu'ont rappelé cinq organisations syndicales dont FO dans un communiqué commun daté du 23 février. La concertation sur la réforme voulue actuellement par le gouvernement – et rejetée par FO – se poursuit. Son entrée en vigueur par décret devrait être reportée au-delà d'avril 2021. Le nombre de jours non travaillés pris en compte pour calculer le SJR (salaire journalier de référence) pourrait finalement être plafonné. Cela pourrait tout de même engendrer une baisse significative par rapport aux règles actuelles. Les cinq organisations syndicales demandent aussi le lancement d'une étude d'impact de la réforme sur la situation des demandeurs d'emploi.

Renégociation de la convention Unédic

La ministre du Travail promet que les réformes du SJR et du bonus-malus entreront en vigueur en même temps. Or la mise en place de ce dernier doit être précédée d'une période d'observation du comportement des entreprises. Son application effective serait donc envisageable pour la mi-2022.

« Le bonus-malus aurait déjà dû être en place depuis un an, rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Sachant qu'il faudra renégocier une nouvelle convention Unédic pour octobre 2022 et que les discussions prendront quatre mois, je crains que ce bonus-malus ne soit jamais mis en place. »

Clarisse Josselin

FO très inquiète pour l'avenir de l'AGS

Un projet d'ordonnance émanant du ministère de la Justice portant sur une refonte des « sûretés » en cas de faillite d'entreprise – autrement dit la garantie pour les créanciers de se faire rembourser – fait craindre la mise en difficulté du régime de garantie des salaires (AGS). Le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, a écrit au Premier ministre le 3 février pour lui faire part des « fortes inquiétudes » de la confédération et lui demander de préciser « les intentions du gouvernement » quant à cette « réflexion » en cours. Il s'agit de la transposition d'une directive européenne de 2019 sur l'insolvabilité des entreprises.

Le rôle d'amortisseur social

Actuellement, en cas de procédure collective, si l'entreprise manque de fonds, le régime AGS garantit aux salariés le paiement des salaires et des éventuelles indemnités. Il cherche ensuite à se faire rembourser, les créances salariales étant considérées comme prioritaires. En 2020, la garantie AGS a bénéficié à près de 150 000 salariés pour un peu plus de 1,2 milliard d'euros.

Dans le cadre de la réforme, FO redoute une rétrogradation de la créance de l'AGS dans l'ordre de priorité. Or ces récupérations représentent un tiers du financement du régime, le reste reposant sur des cotisations patronales. Yves Veyrier a rappelé le rôle d'« amortisseur social » du régime AGS, d'autant plus important dans le contexte actuel de la crise sanitaire.

Clarisse Josselin

Pour nos droits, notre dé

Air France : le soutien renforcé de l'État essentiel à la préservation des emplois

« **L**a visibilité sur la reprise de la demande est toujours limitée », indique Air France-KLM, affichant un chiffre d'affaires en chute de 59% en 2020 mais pronostiquant une prochaine reprise du trafic. Depuis la crise, le groupe a reçu dix milliards d'euros d'aides publiques, dont sept par la France (prêts directs et prêts garantis). Pour FO, il est « nécessaire d'assurer la garantie de l'État français (en lien avec l'État néerlandais pour ce qui relève de KLM) à plus long terme. Cela doit passer a minima par la transformation des aides financières avancées en recapitalisation de la compagnie ». Mais la commission de la concurrence européenne demande des contreparties au groupe.

Des plans décidés avant crise...

C'est « révoltant », juge FO-Air France, d'autant que « des centaines de milliers d'emplois directs et indirects sont en danger ». Décidées avant la crise, les suppressions d'emplois (personnels au sol,

PNC et pilotes) se poursuivent en effet chez Air France (selon la GPEC 2020-2022), indique Christophe Malloggi pour le syndicat FO, sans compter le plan social chez Hop. Les effectifs du groupe ont reculé de 10% en 2020 (dont 3600

emplois en moins chez Air France) et pour la direction « des plans en cours permettront encore d'accompagner environ 900 départs chez KLM et environ 4900 chez Air France ».

Valérie Forgeront



LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Protection de l'enfance en Corse : l'alerte a été entendue, un protocole d'accord signé

Une intersyndicale du personnel de la collectivité de Corse avait appelé les agents à faire grève le 13 février. Elle exigeait notamment plus de places d'accueil et des embauches pour la protection de l'enfance, en situation critique dans le contexte de crise sanitaire. Depuis début janvier, les services ont déjà reçu une demande de placement pour une quarantaine d'enfants, contre trente placements sur toute l'année 2020. « Ce sont surtout des enfants maltraités dans le cadre de la cellule familiale, explique Olivier Lapierre-Salvadori, secrétaire du syndicat FO. Il faut les accueillir mais les structures sont pleines, et

pour les collègues c'est très dur à vivre, certains se sentent maltraités. »

Vers une augmentation des places d'accueil

À l'issue de plusieurs réunions de négociation, un protocole d'accord a été signé avec la collectivité le 12 février et l'appel à la grève a été levé. Cet accord prévoit entre autres des recrutements et des mesures devant aboutir à l'augmentation des places d'accueil. Le syndicat FO souligne des avancées mais reste vigilant en attendant les actes.

C. J.

Étermination

Suez : l'intersyndicale et les CSE à l'offensive contre l'OPA de Veolia

En lutte depuis l'été 2020 contre l'OPA de Veolia sur leur groupe, les comités sociaux et économiques (CSE) de Suez et l'intersyndicale, qui craignent la disparition de 4 000 à 5 000 postes en France, sont plus que jamais à l'offensive. Sitôt connue, le 2 février, la décision du tribunal judiciaire de Nanterre, actant une non-obligation d'information-consultation des instances représentatives du personnel lors du rachat par Veolia de 29,9% du capital de Suez, les CSE de Suez ont fait appel.

L'enjeu de l'audience du 3 mars

« Cette décision va à l'encontre des quatre jugements précédents. Les salariés de Suez et

les militants syndicaux sont dans un "ascenseur émotionnel" mais le combat continue. L'audience d'appel se tiendra le 3 mars », martèle Noui Bourahli, coordinateur FO du groupe Suez. L'enjeu est de taille car ce jugement permet à Veolia de récupérer, avant l'assemblée générale annuelle de Suez, les droits de vote correspondant à ses 29,9% du capital de Suez, qu'une première décision de justice avait suspendus jusqu'au terme dudit processus d'information-consultation fin mai. L'intersyndicale aussi est au combat. Reçue le 9 février à Bercy pour alerter sur les conséquences de l'OPA, elle a rencontré les fonds Ardian et GIP, auteurs d'une proposition alternative, promise sans destruction d'emplois.

Élie Hiesse

Casinos : FO défend les métiers des jeux de table devant le Conseil d'État

« **N**ous ne laisserons personne jouer aux apprentis sorciers avec nos emplois! », martèle Jean-Christophe Tirat, secrétaire fédéral FO de la section casinos et jeux. Vent debout contre la suppression inédite des emplois de « chef de table » et « chef de partie », que le groupe Barrière initie dans 10 de ses 28 casinos à la faveur d'un PSE de 200 suppressions de postes, le syndicat a porté

l'affaire devant la cour administrative suprême.

Des postes inscrits dans la réglementation depuis 1909

Pour FO, la suppression de ces postes, qui sont inscrits dans la réglementation des jeux depuis 1909, est la première étape d'une « mise à mort programmée » des jeux de table « au profit de jeux automatiques et/ou électro-

niques ». Contredit par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, qu'il avait saisie au ministère de l'Intérieur pour non-conformité avec la réglementation des jeux, le syndicat a demandé un référé-suspension au Conseil d'État. Une requête rejetée le 18 février. « Ce n'est qu'un aléa juridique. Nous préparons l'audience de jugement sur le fond, attendue avant l'été », précise Jean-Christophe Tirat.

Élie Hiesse

NEXANS

1 100 postes menacés

L'équipementier Nexans a annoncé en CSE central, le 18 février, sa volonté de recentrer progressivement ses activités. Selon le syndicat FO, cette stratégie risquerait d'entraîner à terme une réduction de moitié des sites et effectifs du groupe. Sur 2300 salariés actuels en France, il n'en resterait plus que 1200. FO-Métaux s'élève contre cette décision.

AIRBUS HELICOPTERS

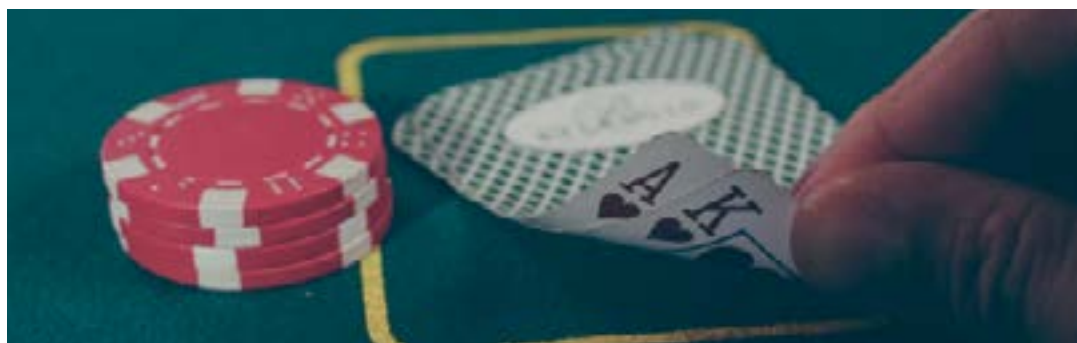
+ 2% pour les salaires

Chez Airbus Helicopters, la première proposition d'accord salarial de la direction n'était pas à la hauteur. FO a finalement décroché une hausse de 2% : +1,6% en juillet prochain (dont 0,4% d'augmentation générale pour les non-cadres), en reconnaissance des compétences des salariés, et +0,4% pour l'accompagnement des promotions et de la mobilité.

FINISTÈRE

Grève aux salaisons Tallec

Les salariés des salaisons Tallec de Bannalec (groupe Agrial) étaient appelés par FO à un sixième jour de grève le 24 février, date prévue pour une nouvelle séance de négociation des NAO. Les revendications portent sur une hausse de salaire de 5% et une prime d'assiduité de 50 euros. La direction proposait, avant cette réunion, une hausse de 1,3% en deux temps.



L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**u'est-ce que le gouvernement général veut faire ?... dans un contexte de soutien au secteur public... et de soutien au secteur privé...»

«**P**UBLIC-PRIVÉ, c'est tous ensemble...»



États généraux de la mobilisation des salariés privés




ABONNEZ

VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14



Crédit d'heures et temps de trajet

Si les heures de délégation peuvent, pour les besoins du mandat, être prises en dehors du temps de travail, elles doivent répondre au même régime que les heures de travail.

L'employeur n'assimile pas le temps de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail à du temps de travail. Cependant, si le salarié change ponctuellement d'établissement, l'employeur doit assurer une contrepartie en raison du dépassement du temps de trajet.

Le temps de trajet posait problème pour les représentants du personnel qui doivent se rendre sur différents lieux de travail pour exercer leur mandat. La Cour de cassation avait déjà décidé que ces temps de déplacement effectués pendant le temps de travail devaient être payés comme du temps de travail effectif et ne s'imputaient pas sur les heures de délégation (Cass. soc., 20 février 2002, n°99-44760).

Puis elle a étendu cette règle aux temps de trajet pris en dehors du temps de travail pour assister aux réunions de l'employeur (Cass. soc., 12 juin 2013, n°12-12806). Cette règle ne vaut que pour le temps de

trajet dépassant le temps habituel de trajet du salarié entre son domicile et son lieu de travail.

En revanche, si le déplacement est lié à l'exercice du mandat et est effectué pendant le temps habituel du travail du salarié, il s'impute sur les heures de délégation (Cass. soc., 9 décembre 2014, n°13-22212).

Cependant, nul ne savait si ce temps de trajet emportait toutes les conséquences liées à la durée du travail.

C'est chose faite avec ce nouvel arrêt publié par la Cour de cassation et daté du 27 janvier 2021 (n°19-22038).

Ce temps de trajet « excédant » est du temps de travail effectif (et pas seulement assimilé à du temps de travail effectif) et doit permettre de bénéficier des majorations pour heures supplémentaires si nécessaires :

« Vu l'article L 2143-17, alinéa 1^{er}, du Code du travail, l'article L 2315-3, alinéa 1^{er}, du même code, dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 et

l'article L 2325-7, alinéa 1^{er}, du même code, alors applicable : Selon ces textes, les heures de délégation des délégués syndicaux, des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise sont de plein droit considérées comme temps de travail et payées à l'échéance normale. Il en résulte que ceux-ci ne devant subir aucune perte de rémunération en raison de l'exercice de leur mandat, le temps de trajet, pris en dehors de l'horaire normal de travail et effectué en exécution des fonctions représentatives, doit être rémunéré comme du temps de travail effectif pour la part excédant le temps normal de déplacement entre le domicile et le lieu de travail et doit être pris en compte pour déterminer l'existence, le cas échéant, d'heures supplémentaires donnant lieu à majorations. »

Ce principe est applicable à tous les mandats.

Attention, ces heures n'ouvrent pas droit aux majorations pour

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3121-4 du Code du travail dispose :

« Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif.

Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit sous forme financière. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire. »

L'article L 2143-17 du Code du travail prévoit que :

« Les heures de délégation sont de plein droit considérées comme temps de travail et payées à l'échéance normale.

L'employeur qui entend contester l'utilisation faite des heures de délégation saisit le juge judiciaire. »

heures supplémentaires si le temps de travail effectif total du salarié excède la durée légale ou conventionnelle.

Pour une fois, la Cour de cassation simplifie le droit applicable en assimilant les heures de délégation à du temps de travail effectif pour déterminer si le salarié a effectué des heures supplémentaires.

Secteur juridique



**EN TOUTES CIRCONSTANCES
NOUS VOUS DÉFENDONS**

FO

La nécessité d'un plan général pour la jeunesse



Face à la crise sanitaire, économique et sociale qui dure depuis un an et qui met en grande difficulté les étudiants, les jeunes actifs, ceux en recherche d'emploi, de stage ou encore de contrat d'apprentissage, le gouvernement ajoute épisodiquement de nouvelles mesures au plan présenté en juillet dernier, intitulé « 1 jeune, 1 solution ».

Destiné aux 16-25 ans, il affiche ses « *priorités* », « *faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, orienter et former* », et « *accompagner* » ceux « *éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure* ». L'ensemble, intégré au plan de relance, peut apparaître massif et engageant des moyens budgétaires conséquents... Pas si simple. Beaucoup de jeunes sont encore sans solution, et, sans ressources, ils rencontrent des problèmes pour se loger, parfois même pour se nourrir. FO, qui regrette une politique publique menée par à-coups, demande un plan général pour la jeunesse.



La nécessité d'un

Ce plan jeunes, intégré au plan de relance – 100 milliards sur deux ans –, affichait initialement une enveloppe de 6,5 milliards d'euros. Elle est désormais de plus de 7 milliards d'euros. Toutefois, mise en perspective avec celle du plan de relance, « l'enveloppe dédiée aux jeunes, ce n'est pas beaucoup », analyse Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, rappelant au passage que pendant des années les gouvernements successifs « ont diminué les budgets publics, partout. Or, on voit ce que cela donne! On l'a vu notamment pour le secteur de la santé ».

Depuis l'été, le gouvernement communique intensément sur les mesures supplémentaires du plan jeunes, lequel a son site Internet dédié. Il recense les « solutions » pour les jeunes, y compris celles concernant plutôt les entreprises... Ainsi l'aide (4000 euros par an) offerte à l'employeur pour l'embauche (pour l'instant jusqu'au 31 mars 2021) d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD « pour une période d'au moins trois mois ». Après son contrat qui peut donc

Emplois, stages... plombés par la c

Les jeunes sont les premières victimes économiques de la crise sanitaire. Chez les 18-25 ans, en France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) a bondi de 8,9% en 2020 (8,1% pour cette catégorie, hors notion d'âge), selon les derniers chiffres de Pôle emploi. Cette hausse frappe davantage les hommes (+11%) que les femmes (+6,4%). À Paris, le chômage des jeunes a littéralement explosé : +32% dans la capitale en un an et +25% en Île-de-France, selon l'Observatoire de l'économie parisienne. Au niveau national, en tenant compte de ceux ayant eu une activité réduite (catégories A, B et C), la hausse du taux de chômage chez les jeunes est de 7,1% en France métropolitaine (6,4% pour

ces trois catégories, hors notion d'âge). On note cependant une embellie au dernier trimestre 2020, avec une baisse de 5,2% du chômage des jeunes en catégorie A et de 3,1% pour les catégories A, B et C.

Pour tenter de limiter la casse, le gouvernement a lancé en juillet 2020 le plan « 1 jeune, 1 solution », destiné aux moins de 26 ans. Malgré la crise sanitaire, il a permis de faire de 2020 une année record pour l'apprentissage, avec 495 000 contrats signés en entreprise (+40% sur un an). Ce plan a aussi permis à 600 000 jeunes en difficulté d'entrer dans un parcours d'insertion vers l'emploi en 2020. La ministre du Travail s'est félicitée par ailleurs du recrutement de 1,2 million de jeunes en CDD de plus de trois mois ou en CDI entre août et

décembre 2020, soit presque autant qu'en 2018 et 2019.

Un étudiant sur cinq n'a pas pu valider son année

Reste que de nombreux jeunes diplômés n'ont pas trouvé d'emploi en 2020, ce qui les renvoie à un risque de pauvreté. Depuis quelques semaines, ceux qui étaient boursiers en 2019-2020 peuvent toucher 70% du montant de leur ancienne bourse, plus 100 euros pour une durée de quatre mois s'ils ne vivent pas chez leurs parents. Sont concernés les moins de 30 ans, diplômés en 2020 ou 2021 d'un bac+2 minimum. Mais cette aide reste exceptionnelle. .

plan général pour la jeunesse

être de courte durée, le jeune risque ainsi le retour à la précarité. Est recensée aussi l'aide de 5 000 euros pour l'employeur qui recrute un apprenti ou un jeune, de moins de 18 ans, en contrat d'alternance. Au-delà, c'est 8 000 euros.

La mesure connaît un succès « historique », indique la ministre du Travail, Élisabeth Borne, car « beaucoup d'entreprises, qui n'avaient auparavant pas le réflexe de l'apprentissage, ont embauché grâce au dispositif (...). Il ne faut pas que cette réussite soit l'exception mais devienne la norme. (...) Les entreprises s'en sont massivement saisies car grâce à ces primes, l'État prend en charge la quasi-totalité du salaire de l'apprenti pendant un an ». Quasiment en effet, et sans contrepartie.

Des missions locales malmenées ces dernières années

Le gouvernement prévoit que la prochaine conférence du dialogue social, prévue à la mi-mars, aborde la question de la prolon-

crise

De nombreux étudiants, privés de petits boulots, se heurtent à la précarité. Le gouvernement a lancé le recrutement de 20 000 tuteurs dans les universités en 2021, pour des missions de quatre mois. Ces étudiants expérimentés, chargés d'accompagner des étudiants de première année, seront rémunérés par l'université, sur la base du Smic, pour quelques heures de travail par semaine. Un moyen aussi de lutter contre l'isolement.

Conséquence dramatique aussi de la crise sanitaire pour les étudiants, la pénurie de stages. Un étudiant sur cinq n'a pas pu valider son année universitaire 2019-2020 faute de stage, selon un sondage Opinionway en juillet 2020.

Clarisse Josselin

gation, au-delà du 31 mars, de ces aides à l'embauche pour les entreprises. Dès l'été dernier, le Medef se réjouissait que la création de primes ait été la « voie retenue », mais relevait qu'il « aurait cependant été préférable d'aller au-delà de cet âge et de ce plafond pour ne pas freiner l'embauche d'une partie des jeunes diplômés ».

La demande en somme d'un subventionnement pour l'emploi de jeunes.

Parmi les mesures du plan encore, les parcours contractualisés avec une mission locale pour un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA, créé en 2016) des 16-25 ans. Ils ouvrent droit à la Garantie jeunes, 497,01 euros, sous conditions. Pour cette année, assure le gouvernement, il y aura « près d'un million de solutions d'insertion [pour les] jeunes les plus éloignés de l'emploi, parmi lesquelles 200 000 places en Garantie jeunes, doublant ainsi le nombre d'entrées disponibles pour les jeunes ». La Garantie jeunes « peut constituer un vrai accompagnement, par les missions locales..., auxquelles on a par ailleurs enlevé des moyens », indique Michel Beaugas. Le budget total des missions locales (440) est de 495 millions d'euros cette année, comprenant une enveloppe supplémentaire de 140 millions d'euros. Ces dernières années, particulièrement en 2018-2019, elles s'inquiétaient pour leur budget, missions et même leur existence, menacée par un projet de fusion avec Pôle emploi. Le gouvernement a retiré son projet en 2019, tout en envisageant de lier les budgets des missions locales à leurs « résultats ». Cette même année, l'Union nationale des missions locales soulignait que ces dernières « sont mises dans l'incapacité de répondre [entre autres, NDLR] aux besoins d'accompagnement de centaines de milliers de jeunes ».

FO demande l'accès au RSA pour les moins de 25 ans

Le 19 février, le Premier ministre a fait de nouvelles annonces pour les jeunes, dont certaines relèvent plutôt d'un recensement

Suite en page 14

Les étudiants en détresse psychologique

La fermeture des universités liée à la pandémie de Covid-19 pèse sur la santé mentale des étudiants, qui se retrouvent isolés, inquiets pour leur avenir et pour certains plongés dans la précarité. Près d'un tiers d'entre eux (31%) a présenté des signes de détresse psychologique pendant le premier confinement, selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Les étudiants en difficulté financière et les étudiants étrangers sont particulièrement exposés.

Pour desserrer un peu l'étau, le gouvernement a autorisé depuis le 25 janvier les étudiants de première année à reprendre les TD en demi-groupe. Et depuis le 8 février, les étudiants peuvent revenir un jour par semaine en présentiel, avec une jauge limitée à 20% dans les amphis. Reste que pour des raisons d'organisation, cette dernière mesure ne s'applique pas (encore?) partout.

Un psy pour 30 000 personnes

L'exécutif a également lancé le 1^{er} février un « chèque psy ». Ce forfait permet aux étudiants en détresse psychologique de pouvoir bénéficier de trois séances prépayées chez un professionnel. Durant le premier confinement, 10% des étudiants reconnaissent ne pas avoir consulté de médecin ni reçu de soins malgré leurs besoins, notamment pour raisons financières ou car les délais d'attente étaient trop longs, selon OVE.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé début décembre le recrutement sur six mois de quatre-vingts psychologues dans les Crous, soit un doublement des effectifs. Mais ces embauches ne permettront pas de répondre aux besoins, quand l'association Nightline rappelle que la France compte un psychologue pour 30 000 étudiants, contre un pour 1500 aux États-Unis...

C. J.

La nécessité d'un plan général pour la jeunesse

Suite de la page 13

d'éléments ou d'objectifs déjà présents sur la plate-forme. Ainsi 100 000 offres d'emplois y sont déjà recensées, au 1^{er} mars 30 000 offres de stages y seront proposées. En avril, un simulateur en ligne permettra d'évaluer les aides possibles selon sa situation. Par ailleurs, les ateliers de coaching « Objectif Premier Emploi », financés par le plan, ont pour l'instant accompagné 28 000 jeunes diplômés vers l'emploi sur les 50 000 visés d'ici l'été prochain. Début février, la ministre du Travail annonçait, elle, une nouvelle aide de 500 euros, maximum,

pour les jeunes diplômés ex-boursiers et en recherche d'emploi.

L'ensemble du plan jeunes est-il à la hauteur des besoins? « *Le gouvernement a mis du temps à se préoccuper des jeunes* », déplore Michel Beugas. Plus largement, insiste-t-il, « *il faut arrêter la politique publique faite par mesures ponctuelles, par à-coups. Il faut un vrai plan général pour la jeunesse* ». Sans compter, relève la confédération, qu'au niveau de leurs conséquences, certaines mesures du plan jeunes peuvent constituer des pièges. Ainsi, privilégier l'embauche des moins de 26 ans, via des primes aux employeurs, c'est prendre le

risque d'aggraver le chômage de longue durée pour les autres actifs, plus âgés, ne cesse d'alerter FO qui revendique l'accès des moins de 25 ans au RSA, la Garantie jeunes étant loin de concerner tous les jeunes en difficulté. C'est une mesure « *indispensable* », insiste le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, soulignant qu'il faut se soucier du risque pour les jeunes de se heurter à un « *effet d'entonnoir pour trouver un emploi quand il s'agira, dans le même temps, de protéger les salariés en emploi si la reprise n'est pas suffisamment dynamique* ».

Valérie Forgeront

Vie universitaire : les Crous encore plus à la peine

Chaque semaine, deux cents étudiants de La Rochelle ont recours à l'aide alimentaire, titrait à la mi-février un journal de Charente-Maritime, notant que la fréquentation de ce service a augmenté de 170% depuis la crise. Cette situation n'est pas une exception sur le territoire. Des milliers d'étudiants, y compris non boursiers, ou de jeunes actifs sans emploi sont dans ce cas, avec des difficultés pour se loger et se nourrir. En 2020, les Crous ont versé deux fois plus d'aides d'urgence aux étudiants qu'en 2019. Fin 2020, un travail sénatorial soulignait « *un retard toujours considérable*

dans la mise en œuvre du plan 60 000 » logements étudiants, succédant au plan pour 40 000 places. « Seules 33 496 places devraient finalement être mises en service entre 2018 et 2022. »

Le manque de moyens, toujours...

Fin janvier, l'exécutif annonçait le plateau-repas à 1 euro (contre 3,30 euros auparavant) dans les restos U. Depuis le 18 février, les jeunes, via Action Logement, peuvent percevoir (sous conditions) une aide de 1000 euros pour un premier logement. Malgré les aides, telle

celle de 500 euros pour les jeunes diplômés en difficulté ou encore l'allocation de 900 euros maximum pour les travailleurs précaires (70 000 jeunes concernés), la jeunesse jongle pour vivre avec un porte-monnaie quasi vide. Chez les étudiants, face à la crise, le montant des bourses paraît dérisoire. Selon les ressources des parents, il va de 1032 euros à 5 679 euros par an et jusqu'à 6 815 euros en cas de maintien pendant les grandes vacances. Et les moyens publics apportés à la « vie universitaire » (dont les Crous), mis à mal ces dernières années, ne sont toujours pas à la hauteur des besoins. En juillet, un rapport de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale alertait sur la perte budgétaire des Crous, due à la crise, et pointait l'insuffisance des crédits supplémentaires envisagés. Et de noter aussi le manque de personnels avec un accompagnant (assistant social) pour 12 000 étudiants. Il faudrait au moins ramener ce ratio à un pour 7 000 étudiants préconisait le rapport, chiffrant la mesure à 7,5 millions d'euros. Mais pour cela, il faudrait recruter...

Valérie Forgeront



© SEBASTIEN ORTOLA/REA



création : Agathe Pernet

**L'ÉGALITÉ POUR TOUTES,
PARCE QUE L'ÉGALITÉ POUR TOUS.**

FO

www.force-ouvriere.fr

© 8 mars 2019, Force Ouvrière

Amazon : vers la création aux États-Unis du premier syndicat au sein de l'entreprise?

Un entrepôt américain d'Amazon a créé la surprise, le personnel exprimant sa volonté d'une représentation syndicale. Malgré les efforts de la direction de la plateforme pour décourager cet objectif, un vote est en cours pour consulter les 5800 salariés. Il pourrait ouvrir la voie à la syndicalisation de centaines de milliers de salariés américains.

C'est une petite révolution qui se profile chez Amazon USA. Pour la première fois, un syndicat est en passe de voir le jour dans l'un des entrepôts de la multinationale, dans une région célèbre pour son conservatisme : l'Alabama. Tous les yeux du pays sont donc tournés sur la ville de Bessemer (environ 30 000 habitants). Les 5800 salariés de l'entrepôt ont jusqu'au 29 mars pour se prononcer sur leur volonté d'être représentés par un syndicat. Si le « oui » l'emporte, cela fera de Bessemer le premier entrepôt syndiqué d'Amazon de tous les États-Unis. Mais le vote s'annonce tendu, l'hostilité d'Amazon envers les syndicats n'est un secret pour personne. Le géant du

commerce par Internet est connu pour se débarrasser de salariés affichant des velléités syndicales.

Une surveillance permanente des salariés

Les conditions de travail chez Amazon sont régulièrement dénoncées. Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international de FO, rappelle ainsi que la firme exerce « *une surveillance permanente de la productivité de ses salariés, les soumet à des rythmes effrénés et à une pression constante* ». Les salariés sont ainsi espionnés par des caméras qui calculent le temps passé en pause et même aux toilettes.

« *Ils utilisent l'intelligence artificielle pour traquer la productivité de leurs salariés* », ajoute-t-elle. Analyse des émotions des travailleurs par l'intonation de leur voix, espionnage des réseaux sociaux... Des méthodes qui ont créé un ras-le-bol, renforcé par l'épidémie.

En effet, la pandémie de 2020 a précipité les choses, analyse la secrétaire confédérale. « *Au-delà de l'ambiance de travail, l'épidémie a mis en lumière une série de problèmes. Des conditions de santé et de sécurité insuffisantes : les livreurs avaient très peu d'équipement de protection, même chose pour les travailleurs dans les entrepôts.* »

Sans compter qu'Amazon a largement bénéficié de la crise, avec une forte augmentation de son chiffre d'affaires au troisième trimestre 2020, +40% par rapport à 2019. Un résultat colossal dont les salariés, qui ont continué à travailler en première ligne, sont loin d'avoir récolté les fruits.

L'entreprise fait tout pour que le vote n'ait pas lieu. « *La direction crée un climat antisyndical, martèle Marjorie Alexandre. Des tracts sont distribués, des affiches apposées dans les toilettes, des réunions d'information sont organisées.* » Des pratiques relevant du harcèlement syndical.

Ainsi, « *se fédérer face à un géant comme Amazon enverrait un signal fort aux salariés du monde entier* », souligne-t-elle. FO reste prudente mais optimiste. « *En 2014, une autre tentative avait été engagée dans un autre État (Delaware), mais tuée dans l'œuf. Aujourd'hui le contexte est très différent, avec notamment un projet de loi appelé PRO ("Protecting the Right to Organize", protéger le droit de s'organiser), soumis au débat dans les prochaines semaines.* »

Maud Carlus



© BOB MILLER / THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

Forêts : les agents de l'ONF tirent la sonnette d'alarme

Les personnels de l'Office rappellent aux décideurs l'urgence d'apporter à l'établissement les moyens de ses missions, qui plus est essentielles dans le cadre de la problématique sur le climat.

En vingt ans, l'Office national des forêts (EPIC) a perdu 5 000 postes, soit près de quatre emplois sur dix, s'insurge l'intersyndicale. En 2020, l'Office comptait quelque 7963 agents dont environ 40% de salariés de droit privé. Et si la direction évoque la perte de 300 postes depuis 2016, « ce sont en réalité 1200 postes ETP qui ont disparu », martèle Christophe Louis-Castet, secrétaire général de Synergies-FO (troisième organisation). La suppression de 95 postes en 2021 a été « rétablie » et le contrat État-ONF de 2021-2025, toujours en préparation, prévoit 500 autres suppressions d'ici cinq ans. Sans compter que le flou règne sur ce dernier chiffre, en lien avec la filialisation, en 2022, de certaines activités de l'ONF. Et, *a priori*, 200 des 500 postes disparaîtraient de l'ONF par un glissement vers la filiale. Quoi qu'il en soit, « on demande que les personnels "filialisés" puissent revenir à l'ONF », insiste le militant.

« Soutenir l'économie forestière »

Plus largement, au fil des suppressions d'emplois et sur fond de dialogue social malmené, les conditions de travail se dégradent jusqu'à induire une souffrance pour les agents, dénoncent les syndicats. Récemment, ils ont « donné un coup de semonce, une alerte » par la menace d'une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, indique le militant.

Les personnels, explique-t-il encore, s'élèvent contre « les réformes permanentes et l'attitude de l'État qui demande à l'ONF de s'autofinancer alors que l'établissement, sans soutien suffisant, continue de s'endetter ». Sur les 200 millions d'euros prévus pour la forêt, en général, par le plan de relance, l'ONF ne recevra que 95 millions d'euros, et pour une mission supplémentaire : le repeuplement d'arbres. « C'est ahurissant, on est loin d'un financement pérenne. » Pour les syndicats, la situation est aussi inadmissible que paradoxale, « alors que le changement climatique et le dépérissement des forêts vont nécessiter de plus en plus de travail pour assurer le suivi sanitaire et le renouvellement des peuplements forestiers ». Il faut « soutenir l'économie forestière », appuie Christophe Louis-Castet. Pour Synergies-FO, réorienter vers l'ONF des recettes générées par la taxation sur le carbone permettrait d'améliorer son financement.

Valérie Forgeront

LE CHIFFRE

62,8

62,8 ans, c'est l'âge moyen pour le départ à la retraite (dans le régime général) et ce chiffre est resté stable en 2020, indique la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV), précisant que cet âge moyen auquel on liquide ses droits n'a cessé de s'élever ces dernières années, passant de 60,9 ans en 2007 à 62,8 ans actuellement. Cette situation est bien sûr la conséquence de différentes réformes sur les retraites. Ainsi, dès 1993, la réforme Balladur avait acté l'allongement progressif de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. Elle avait été suivie de la réforme Fillon, en 2003, poursuivant, entre autres, le principe de cet « allongement ». Même chose pour la réforme de 2010 complétée d'un nouveau durcissement des conditions des droits décidé en 2012. Quant à la réforme Touraine de 2014, elle aggrave encore notamment, par un plan s'étirant jusqu'à 2035, les conditions à remplir (quarante-trois années de cotisation à partir des générations 1973) pour une retraite à taux plein. FO, qui ne cesse depuis des années de demander une amélioration des droits à la retraite, s'oppose au projet de régime universel de retraite par points, véritable machine de destruction des droits qui ferait voler en éclats le cadre actuel du système des retraites basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Valérie Forgeront

LE MOT

Culture

Musées, théâtres, cinémas, opéras, festivals... Ces mots en deviendraient presque magiques tant ils nous renvoient au plaisir de goûter à la culture, dimension majeure dans nos vies mais contrariée depuis un an par la lutte contre le virus. Or, classé « non essentiel » par beaucoup de pays, dont la France, le secteur culturel, dont les emplois sont en souffrance, est cependant « un poids lourd » dans l'économie européenne vient rappeler une récente étude du cabinet d'audit EY (Ernst and Young). Le secteur, qui a perdu en Europe 31% de son chiffre d'affaires, doit être considéré comme un « vecteur d'une reprise globale », et il doit être « ancré dans l'économie ». Les exportations de biens culturels représentaient plus de 28,1 milliards d'euros en 2017. Et en 2019, appuie encore EY, les industries culturelles et créatives (ICC), qui affichaient des revenus estimés à 643 milliards d'euros et une valeur ajoutée générée de 253 milliards d'euros, représentaient 4,4% du PIB de l'UE en termes de chiffre d'affaires. Illustration du poids des ICC? Leur « contribution économique est supérieure à celle des télécommunications, de la haute technologie, de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie automobile », résume le cabinet d'audit.

V. F.



Monoprix : l'accord sur le travail de nuit une nouvelle fois invalidé

Saisi par FO, le tribunal de Nanterre a tranché : l'enseigne ne peut plus employer de salariés après 21h dans les 113 magasins situés hors des zones touristiques internationales.

Voilà de nouveau contrecarré par l'action syndicale l'entêtement de Monoprix à imposer le travail de nuit à ses salariés.

Le 10 février, FO a obtenu gain de cause auprès du tribunal de Nanterre en faisant annuler le dernier accord de l'enseigne sur le travail de nuit, de 21h à 22h30 (avec une fermeture des magasins à 22h). Et quel accord ! Il avait été signé le 11 décembre 2019, quelques jours après qu'un jugement similaire eut invalidé le précédent accord sur le sujet (signé en octobre 2018), lui-même proposé après une décision de justice défavorable à l'enseigne.



© COME SITTILEREA

« La justice tranche encore en faveur du droit des salariés. Elle rappelle que la satisfaction du client et son confort de consommation ne constituent pas un service d'utilité sociale, comme Monoprix voudrait le faire croire », se félicite Gérald Gautier, secrétaire de la section fédérale FO du commerce. Par ce jugement, il voit conforter le combat historique de FO pour que le travail de nuit (qui fait partie des facteurs de pénibilité) reste exceptionnel.

Seulement 1,5% de chiffre d'affaires supplémentaire

Pour motiver son recours au travail de nuit, Monoprix avait invoqué la néces-

sité d'assurer la continuité des services d'utilité sociale et de l'activité économique de ses magasins. À tort : l'analyse a démontré que le motif économique n'est pas justifié, faute d'une demande même des consommateurs. « Le chiffre d'affaires réalisé sur le créneau horaire de nuit est ridicule, de 1,5% supplémentaire. Ce report minime de chiffre d'affaires ne peut justifier un tel accroissement des contraintes des salariés, au point qu'ils sacrifient leur repos nocturne », martèle Gérald Gautier.

Conséquence du jugement, Monoprix se voit interdit d'employer des salariés après 21h dans les 113 magasins situés hors des zones touristiques internationales. Sous peine d'une astreinte de 30 000 euros par infraction constatée. Reste que la crise sanitaire a déjà limité ses ambitions. « Monoprix a cessé de recourir au travail de nuit pendant le premier confinement », note Mario Ova, délégué FO de l'enseigne. Pour autant, elle n'a pas renoncé aux ouvertures nocturnes, expérimentées jusqu'à 23h30, de mai à septembre 2020, en recourant aux caisses automatiques...

Élie Hiesse

Total : fin de grève à Grandpuits

La levée de la grève lancée le 4 janvier à la raffinerie Total de Grandpuits, à l'appel de trois syndicats dont FO, a été votée en AG le 12 février. Dans le cadre de la reconversion du site en « plate-forme zéro pétrole », 150 postes sur 400 vont être supprimés. Il n'y aura pas de licenciements, mais des départs en retraite anticipée et des mobilités internes. Les grévistes se sont également prononcés en faveur des mesures sociales d'accompagnement du plan. FO sera donc signataire de l'accord MSA avec deux autres syndicats. Les négociations ont notamment permis d'obtenir diverses primes et de gagner deux ans pour bénéficier d'un départ anticipé.

C. J.

Conforama : FO fait reculer la direction

« C'est une victoire extraordinaire et bien méritée après une période difficile », se réjouit Mouloud Hammour, secrétaire FO du CSEC (comité social et économique central) de Conforama France. Le tribunal judiciaire de Meaux a ordonné le 3 février la suspension d'une série de projets mis en place par Conforama. Des projets visant à réduire la présence des vendeurs dans les magasins et plus largement à supprimer du personnel. Pour FO en effet, les nouveaux modes de vente, tels que « Scan&Go », « Achat rapide », « Libre Emport », peinent à masquer la volonté de la direction de s'attaquer à l'emploi au nom des économies à réaliser.

M. C.

Groupe CAT : la grève contraint la direction à des avancées salariales

La direction avait annoncé 0% de hausse de salaire pour cette année... À l'appel de FO notamment, des salariés du groupe CAT, transporteur automobile, se sont mis en grève pendant trois jours début février. Ils ont d'ores et déjà obtenu une augmentation générale de 0,7% et une prime exceptionnelle de 500 euros.

Trois jours à supporter des températures de -5 à -10 degrés. Une quinzaine de salariés du groupe CAT (Compagnie d'affrètement et de transport) a monté un piquet de grève du 8 au 10 février sur le site de Batilly (Meurthe-et-Moselle) et organisé un barrage filtrant, explique François Sias, délégué FO-CAT. « *On ne pouvait pas accepter les propositions au ras des pâquerettes de la direction!* » Et pour l'être, elles l'étaient bel et bien, ce qui a conduit à un mouvement de grève au niveau national, sur une dizaine de sites (Sète, Onnaing...) de ce groupe spécialisé dans la logistique de stockage de véhicules, dans les pièces détachées pour véhicules et motos, ainsi que dans le transport de voitures.

Les tentatives de pression mises en échec

Lors des dernières NAO, les CSE du groupe ont constaté en effet qu'aucune de leurs revendications salariales de 2020 n'avait été prise en compte. « *0% d'augmentation de salaire pour 2021, voilà ce qu'on aurait gagné* » sans cette grève, s'insurge François Sias. Cela alors que l'année 2020, sur fond d'épidémie, a été particulièrement éprouvante, poursuit Sylvain Rivieri, secrétaire du CSE-route de CAT et délégué central FO. « *Une partie des salariés a subi le chômage partiel, très pénalisant par exemple pour les routiers* », dont 90% d'entre eux n'ont pu réaliser d'heures supplémentaires. « *D'autres*

ont continué à rouler dans des conditions dégradées [pas de restaurant sur les aires d'autoroute, NDLR] ». Et sans aucune compensation.

La grève a eu son effet et malgré les tentatives de l'employeur de faire pression en menaçant de supprimer des acquis, par sa ténacité l'intersyndicale a réussi à contraindre la direction d'ouvrir la discussion sur la question salariale. Tous les salariés recevront une augmentation de salaire de 0,7% et une prime de 500 euros (au lieu de 250 euros initialement). Sylvain Rivieri déplore toutefois que cette somme ne soit pas intégrée dans le salaire brut. Les salariés contraints à l'activité partielle en 2020 recevront une prime de 300 euros de rappel sur les pertes de salaires conducteurs, qui représentent environ un tiers du salaire, et les heures supplémentaires seront désormais payées à la semaine en 2021 en cas de chômage partiel. Quant à la revendication d'un accord d'intéressement, elle reste à l'ordre du jour et devrait faire l'objet de négociations avant l'été.

Maud Carlus

Vaucluse : FO mobilisée contre les fermetures de classes

Pprès de 200 personnes ont manifesté le 17 février à Avignon, à l'initiative de FO, pour s'opposer à la carte scolaire 2021-2022 dans le Vaucluse. Cette action faisait suite à plusieurs mobilisations locales. Malgré une dotation de 55 postes dans le premier degré l'an prochain, l'inspection d'académie avait initialement prévu de fermer 42 classes à la rentrée, pour 51 ouvertures. La mobilisation, menée notamment par le Snudi-FO, première force

syndicale dans les écoles du département, et les parents d'élèves, a porté ses fruits. La mouture de la carte scolaire présentée le 18 février lors d'un conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) ne prévoyait plus que 34 fermetures pour 54 ouvertures.

Déjà huit classes gagnées

« *On a déjà gagné 8 classes, mais il reste 34 fermetures de prévues, c'est*

beaucoup trop, prévient Tanguy Langlet, secrétaire départemental du Snudi-FO. *Nous sommes contre toute fermeture, surtout dans le contexte de crise sanitaire et sociale. Le nombre d'élèves en difficulté scolaire a explosé.* »

FO va continuer le combat. Des négociations reprendront en juin, avant un nouveau CDEN en juillet. « *Rien n'est figé et d'ici là nous soutiendrons toutes les mobilisations locales* », poursuit Tanguy Langlet.

Clarisse Josselin



Le groupe varois CNIM sauvé du démantèlement

L'équipementier de la Seyne-sur-Mer évite le démantèlement à l'issue d'un accord avec ses créanciers et l'État. Il conserve ses deux périmètres d'activité, comme revendiqué par FO, mais devra procéder à des cessions.

C'en est fini des mois d'incertitude pour les 2700 salariés de l'équipementier varois CNIM (Constructions navales industrielles de la Méditerranée), dont plus d'un millier à la Seyne-sur-Mer. Le risque d'un démantèlement du groupe, contre lequel ils bataillaient depuis mi-2020 avec le soutien de FO, majoritaire, est écarté. Fin janvier, les créanciers, les assureurs-crédit et l'État ont trouvé un accord avec la direction pour ce fleuron de mécanique de précision lourdement endetté (à hauteur de 136 millions d'euros fin 2020).

Accord qui revisite le protocole de conciliation, prévoyant jusqu'alors la vente à la découpe des activités. CNIM va rester CNIM, moyennant des cessions d'activités « éloignées du cœur de métier », selon sa direction, et moyennant, pour les banques, la conversion de leurs créances en quasi capital (sans qu'elles prennent le contrôle). « Le comité social et économique de l'UES CNIM a donné, à l'unanimité, son feu vert à cette opération le 9 février. CNIM est sauvé, la mobilisation des salariés a payé. Mais FO restera vigilante sur la mise en œuvre de ce plan, et suivra de près le volet social des cessions d'activité auxquelles les créanciers contraignent le groupe », commente Jean-Pierre Polidori, délégué FO-CNIM.

Nouveau soutien financier de l'État

Le plan de sauvetage prévoit trois cessions (celles de Bertin IT et de Vecsys, spécialistes de l'intégration de solutions logicielles, et de la filiale Opération & Maintenance, spécialiste de la mainte-

nance de centres de valorisation énergétique), qui représentent un chiffre d'affaires total annuel de 85 millions d'euros – soit 12% du chiffre d'affaires du groupe – et des effectifs de 680 salariés. Elles doivent permettre de couvrir, en partie, les besoins en liquidités de la CNIM, dont les grands périmètres d'activités sont préservés.

C'était la première revendication de FO, qui a défendu le caractère « solidaire et inséparable » des deux secteurs du groupe pour « éviter la casse sociale ». Selon les années, l'équilibre financier est assuré par le pôle Environnement et Énergie, qui fabrique notamment des incinérateurs d'ordures ménagères, ou par le pôle Innovation et Systèmes, spécialisé dans les systèmes complexes de la défense, l'industrie spatiale, la recherche scientifique.

Une autre revendication satisfaite de FO est l'engagement financier de l'État. Si ses modalités sont encore en discussion, il pourrait prendre la forme d'un nouveau prêt du Fonds de développement économique et social (FDES).

Élie Hiesse

ABONNEZ VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Code Postal : ☎ : Mail :
N° de carte : Syndicat : Fédération :
Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Mickaël, la défense des cadres est son quotidien

À 49 ans, Mickaël Bret, père de trois enfants, est cadre dans le secteur de la chimie et délégué syndical FO chez Orano NPS (Nuclear Packages And Services), à Romans-sur-Isère, sa ville natale, célèbre pour son musée international de la chaussure mais aussi pour son grand site de l'industrie nucléaire.

Mickaël a fait connaissance tout jeune homme avec l'industrie nucléaire. Titulaire d'un bac technique et d'un BTS en maintenance industrielle, il est embauché en 1993 chez Transnucléaire, spécialiste du cycle du combustible nucléaire, appartenant à la Cogema et qui deviendra Areva puis Orano. Il est d'abord technicien transport, puis de maintenance, à Pierrelatte (Drôme). Appréciant l'indépendance syndicale qui caractérise FO, il prend sa carte en 2002, participe à la reconstruction du syndicat FO dans l'entreprise et devient délégué syndical central (DSC). En parallèle, sa carrière se poursuit. En 2011, il passe cadre, manager transport/maintenance, puis rejoint, en 2014, le site de Romans-sur-Isère (qui deviendra Framatome). Au sein de l'entreprise, qui deviendra Orano NPS, il est le responsable de la gestion du parc, soit de l'ensemble des moyens de transport des matières radioactives (déchets, combustibles frais destinés aux centrales nucléaires). Mickaël y est délégué syndical. FO (en position leader au sein du groupe Orano) est la troisième organisation chez Orano NPS (500 salariés répartis sur plusieurs sites). L'entreprise compte 70% de cadres mais « n'arrive pas à garder ces personnels, les conditions étant moindres que dans les autres entités du groupe ». Orano NPS affiche ainsi un turn-over de 15%. À travers son mandat de délégué, Mickaël mesure aussi la timidité des

cadres à l'égard de la syndicalisation, « *beaucoup ont peur que cela nuise à leur carrière* ». S'il n'y a pas ouvertement de discrimination de la part de l'employeur, l'étiquette « *syndiqué* » existe, déplore le militant par ailleurs secrétaire de l'union locale de Romans et trésorier adjoint de l'UNSENRIC-FO (l'Union Nationale des Syndicats de l'Énergie Nucléaire, de la Recherche et des Industries Connexes – branche atome de la Fédération Chimie FO).

Des accords remis en cause au nom de la compétitivité

Cela rend d'autant plus essentielle la lutte syndicale, et en la matière FO a fort à faire. Constatant que le texte présenté était « *loin des attentes* », FO a dû refuser de signer l'accord de groupe sur le télétravail entré en vigueur début janvier. Il se distinguait entre autres par l'absence de titres-restaurant pour les télétravailleurs (85% sur les sites non-opérationnels), et une faible indemnité forfaitaire, 10 euros pour quatre jours télétravaillés par mois et 20 euros pour huit jours. Le syndicat FO affronte aussi depuis novembre une

négociation dite « *contrat social* », voulue par la direction d'Orano NPS. « *C'est une sorte d'accord de compétitivité où l'employeur vise à rogner les acquis* », explique Mickaël. Or, Orano NPS réalise des bénéfices et le groupe (Orano est détenu à 90% par l'État) auquel il est rattaché aussi, plusieurs centaines de millions d'euros par an. Dans cette négociation, jusqu'en juin, la direction menace toutefois de remettre en cause le temps de travail, les primes ou encore les congés. D'ores et déjà, le syndicat FO s'est opposé au transfert des salariés de la convention collective Syntec vers celle de la métallurgie. « *Les cadres n'y ont aucun intérêt, notamment en ce qui concerne leur retraite* », explique Mickaël Bret, qui n'écarte pas la possibilité d'un préavis de grève, en juin, si la direction s'entête à remettre en cause les acquis des salariés. **Valérie Forgeront**



D.R.

La grande crise de 1929

La célèbre crise de 1929 est certainement la première crise majeure du capitalisme contemporain. Elle a plongé des millions de travailleurs dans la misère et a accouché de la tragédie de la Seconde Guerre mondiale.

À la suite d'une spéculation effrénée, Wall Street, la Bourse américaine de New York, commence à accuser une baisse de ses cours dès septembre 1929. Puis le 24 octobre, c'est le fameux « Jeudi noir » avec un krach qui voit les actions chuter de 40% à 60% en une cotation. C'est la panique. Certains boursicoteurs se suicident. Le capitalisme américain se fissure. Sur les 24 000 banques du pays, 5 000 font faillite. L'indice de production, de 119 en 1929, passe à 63 en 1933. Celui de la production de fer passe de 134 à 19 et celui de l'automobile de 137 à 31. Le revenu moyen chute, passant de 1719 à 772 dollars. Un travailleur sur quatre se retrouve au chômage (13 millions).

Il faut attendre l'élection de Roosevelt en 1933 et son New Deal pour que le pays reparte avec des investissements massifs de l'État dans l'économie par sa politique de grands travaux (routes, chemins de fer, barrages...). Mais le mal est fait à l'échelle planétaire. À l'époque, il n'y avait pas d'informatique ni d'Internet. C'est ainsi que la crise n'a

franchi l'Atlantique qu'un an et demi plus tard.

Les germes de la guerre

C'est l'Autriche qui est la première touchée car ses banques avaient pris beaucoup de positions à Wall Street. Le 12 mai 1931, le Kredit Anstalt de Vienne

La France moins touchée

Le pays est atteint en 1931, mais sa production ne va baisser que de 23 % contre 42 % en Allemagne. La production industrielle (indice 100 en 1931) va chuter à 77 en 1932 pour remonter à 91 en 1933. Le chômage passe d'un taux de 2 % à 15 % en deux ans et touche environ 300 000 travailleurs. La France n'avait pas abandonné l'étalon-or, permettant ainsi une certaine stabilité économique.



La foule rassemblée devant Wall Street, à New York, le « Mardi noir » du 29 octobre 1929 pendant le krach boursier. ©Glasshouse/ZUMA-REA

fait faillite. La crise économique devient politique. Trois ans plus tard le gouvernement abolit la Constitution démocratique. Il n'en sera qu'une proie plus facile en mars 1938 pour qu'Hitler annexe son pays d'origine.

L'Allemagne est touchée le 13 juillet 1931 avec la faillite de la grande banque Danad. Quinze jours plus tard, le pays se déclare en état de faillite et suspend le paiement de ses réparations de guerre. Bientôt l'Allemagne compte

6 millions de chômeurs qui vont rejoindre massivement les rangs du parti nazi. Aux élections de juillet 1932, les nazis obtiennent 230 députés sur 607. Le 30 janvier 1933, Hitler est nommé chancelier. Un mois plus tard, il suspend la Constitution. La machine infernale est en marche.

Quant à la Grande-Bretagne, qui va compter 4 millions de chômeurs, elle suspend l'étalon-or. La livre est désormais liée au dollar. Une soixantaine de

pays font de même (sauf la France), ce qui entraîne dévaluation et baisse du pouvoir d'achat. Dès juin 1930, les États-Unis prennent des mesures protectionnistes, suivis par le Royaume-Uni en février 1932. La crise de 1929 va déstabiliser les fragiles démocraties, plongeant le monde dans la barbarie.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale

Militant, engagé, rebelle, Jo Salamero nous a quittés

Joachim Salamero, que les camarades appelaient affectueusement Jo, nous a quittés le 4 février, emporté à 90 ans par la Covid-19. Né en 1931 à Bordeaux dans une famille de réfugiés, Jo était riche d'une longue vie militante et d'engagements forts, puisant leur source dans le combat de ses grands-parents contre la dictature en Espagne. Ajusteur-mécanicien de formation, fervent laïque, libre-penseur, imprégné de l'anarcho-syndicalisme, il « fait partie de ces figures que l'histoire du mouvement ouvrier retiendra, militant infatigable pour l'émancipation de la classe ouvrière », souligne la confédération lui rendant hommage. « Après avoir, alors ouvrier métallurgiste, adhéré à la CGT, ne supportant pas son inféodation politique au stalinisme, il a su qu'il devait, ne pouvait que, rejoindre les rangs de Force Ouvrière », a rappelé Yves Veyrier, le secrétaire général de la confédération, lors de la cérémonie d'adieu au militant le 11 février à Bordeaux. Jo rejoindra FO en 1963. Ouvrier chez Dassault, il fut délégué du personnel puis secrétaire du syndicat départemental, il prit ensuite des responsabilités au sein de l'union départementale FO de la Gironde, dont il sera secrétaire général adjoint avant d'en devenir secrétaire général de 1990 à 1996. « Il y militera constamment, y demeurant actif jusqu'à ces dernières semaines avec l'union départementale des retraités », rappelle la confédération. Jo « est de celles et ceux qui ont nourri, nourri infatigablement, l'indépendance du syndicat, porteur de l'esprit et des aspirations de la charte d'Amiens ». En 1992, lors du congrès confédéral, Jo sera élu membre de la Commission exécutive confédérale. Il en demeurera membre jusqu'au congrès de février 2000. « Jo était un engagé, un révolté toujours, un rebelle, de ceux que chérissait Marc Blondel. Sincère et vif dans le débat, il pouvait parler haut et fort, s'emporter, tant il voulait convaincre. Jo écoutait aussi,



© G. DUCROT

respectait toujours les camarades », se souvient Yves Veyrier. La confédération adresse ses sincères condoléances à Evelyne, sa fille – journaliste à L'inFO militante –, à ses petits-enfants, à sa famille, à ses amis et à ses proches, à ses camarades de tous horizons.



LES

EMPLOIS

DES TOUTES PETITES ENTREPRISES



ON LES
DÉFEND

AVEC

FO

INFO-TPE.fr

